

Direction générale adjointe Mer, Tourisme et Mobilités
Direction des voies navigables
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2022-01-10

Rennes, le 10/01/2022

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
Considérant que des travaux d'abattage et débardage, Grand bief, doivent être réalisés du 17 au 28/02/2022 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès à la voie verte, rive sud, du Pont de la RD82, la Plouzière au Pont de la RD 287, la Guenaudière est interdit à tous les usagers.

Du 17 au 28 février 2022

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise LB Bois ainsi qu'une déviation par la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

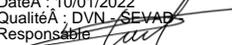
Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la Guipel.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Signé par : VERONIQUE VERON
Date À : 10/01/2022
Qualité À : DVN - SEVAP
Responsable 

Véronique VÉRON